

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 20 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le 20 mars à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de VAL SURAN, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BRIDE Frédéric, Maire de la commune de VAL SURAN.

Date de convocation du Conseil Municipal :	13 mars 2017
Affichage le :	28 mars 2017
Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 27	PRESENTS : Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Thierry BARRON, Adrien BAVOUX, Mickaël BERTARINI Bernard BOUVARD, Marie-France BOUVIER, Gilbert BRUN, Christian BUGNOD, Jean-Dominique BUFFARD, Éric BULLE Gérard CARRAZ, Guy DUCHENE, Cédric FAYE, Jean-Jacques IONI, André JENOUDÉ, Liliane LAZZAROTTO, Thierry LEBRETON, Louis PARSUS, Valérie ROUX, Claude ROZ, Serge PIOTTON, Sébastien TRASSAERT(parti à 21h30), Patrick LE LOUP, Jacques POMIES
Absents :	
Absents excusés :	Roger NICOLLET, Nathalie BARTELET, Roger BLANCHOU, Jean-Luc BERNARD, Edwige CALLAMAND, Roland CHAPUIS Rosamund LOVE a donné procuration à Guy DUCHENE Cédric NICOD a donné procuration à LE LOUP Patrick Frédéric GIBAUD a donné procuration à Josiane CARRETIÉ Jean-François MARTY a donné procuration à Thierry LEBRETON
Secrétaire de séance :	Claude ROZ

Approbation du dernier conseil municipal

OBJET :	Vote des taxes
	Délibération N° 63-2017-20-03

Louvenne a voté les taux 2016 ainsi :

- Taux d'habitation : 7.08%
- Taxe Foncière bâti : 2.92%
- Taxe Foncière Non bâti : 10.82%
- CFE : 10.19%

Bourcia a voté les taux 2016 ainsi :

- Taxe d'habitation : 8.26 %
- Taxe foncière bâtie : 4.37 %
- Taxe foncière non bâtie : 13.9 %
- Taux contribution foncière des entreprises : 15.21 %

Villechantria a voté les taux 2016 ainsi :

- Taxe habitation : 8.84 %
- TFB : 6.50 %
- TFNB : 17.72 %
- CFE : 11.20

Saint Julien a voté les taux 2016 ainsi :

- Taxe habitation : 9.32%

- TFB : 7.97%
- TFNB : 17.77%
- CFE : 10.45

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide des taux suivants :

- Louvenne : - Taux d'habitation : 7.08%
 - Taxe Foncière bâti : 2.92%
 - Taxe Foncière Non bâti : 10.82%
 - CFE : 10.19%
- Bourcia : - Taxe d'habitation : 8.26 %
 - Taxe foncière bâtie : 4.37 %
 - Taxe foncière non bâtie : 13.9 %
 - Taux contribution foncière des entreprises : 15.21 %
- Villechantria : - Taxe habitation : 8.84 %
 - TFB : 6.50 %
 - TFNB : 17.72 %
 - CFE : 11.20
- Saint Julien : - Taxe habitation : 9.32%
 - TFB : 7.97%
 - TFNB : 17.77%
 - CFE : 10.45

Dit qu'une prochaine délibération sera prise en cours d'année pour le lissage des taux

OBJET :	Indemnité du percepteur
	Délibération N° 64-2017-20-03

Le Conseil Municipal,

- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 qui fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux;
- Considérant que Monsieur Éric GUILLEREY a accepté d'exercer les prestations relevant de l'assistance et du conseil en matière comptable, financière et juridique;
- Décide d'allouer à Monsieur Éric GUILLEREY, Trésorier de la collectivité, l'indemnité précitée au taux maximum fixé par l'arrêté susvisé, article 4, pour la durée de ses fonctions
- Décide en outre de lui attribuer l'indemnité de confection de documents budgétaires (30,49€ si la collectivité ne dispose pas de secrétaire à temps plein, ou 45,73 € dans le cas contraire).
 Les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget.

OBJET :	Location perception
	Délibération N° 65-2017-20-03

Monsieur le Maire expose la demande de mise à disposition de l'ancienne perception. Madame Nathalie BOILLOT souhaite occuper une partie du local de l'ancienne perception afin de réceptionner des vêtements pour retouches et couture etc..... L'autre partie dudit local restera mise à disposition de l'association du fil de la Petite Montagne

Monsieur le Maire propose la mise à disposition gratuite des lieux pour un temps à définir

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

Décide de mettre à disposition à Madame Nathalie BOILLOT une partie de l'ancienne perception à titre gratuit pour 6 mois à compter du 22 mars 2017

Dit qu'une convention de mise à disposition sera établie

OBJET :	Devis toit de la Médiathèque
	Délibération N° 66-2017-20-03

Monsieur le Maire expose les devis reçus pour la réfection du toit de la médiathèque.

L'entreprise BRIDE Frères pour 27 249.31 € TTC pour le toit

L'entreprise BRIDE Frères pour 2 253.68 € TTC pour les gouttières et zinguerie

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

ACCEPTE les deux devis de l'entreprise pour une somme totale de 29 502.99 € TTC soit 26 820.90 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis correspondant

AUTORISE Monsieur le Maire à demander les subventions nécessaires au conseil départemental, au conseil régional, la DETR, la réserve parlementaire

OBJET :	ONF : Contrat approvisionnement
	Délibération N° 67-2017-20-03

Le Conseil Municipal de VAL SURAN donne son accord pour la vente de gré à gré, par contrat d'approvisionnement de bois pour un volume prévisionnel de 740 m³ pour l'année en cours.

En application de l'article L.214-6 du Code Forestier, l'ONF est le mandataire légal de la commune pour conduire la négociation et conclure le contrat de vente. A cet effet, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document qui sera présenté par l'ONF pour la mise en œuvre de ce mandat.

Le Conseil Municipal donne son accord pour que le contrat de vente soit conclu en application des articles L.214-7 et L.214-8 du Code Forestier relatif aux ventes de lots groupés. Conformément à l'article D.214-22 du Code Forestier, l'ONF reversera donc à la commune de VAL SURAN la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées.

Pour mener à bien cette opération, Le Conseil Municipal décide de confier à l'ONF une mission d'assistance et autorise le Maire à signer la convention correspondante avec l'ONF.

OBJET :	Personnel communal
	Délibération N° 68-2017-20-03

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique, en raison de l'absence prolongée pour maladie de l'adjoint technique titulaire en poste, de sa mise en retraite d'ici 2018, du recrutement en tant que contractuel de l'agent remplaçant, qui donne entière satisfaction et qui serait donc nommé stagiaire avant sa titularisation. Il est donc nécessaire de prévoir le remplacement de l'adjoint technique titulaire en vue de son départ en retraite.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- **La création** d'un emploi d'adjoint technique, permanent à temps complet à raison de 35heures par semaine.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 03 avril 2017

Filière : technique

- Cadre d'emplois : adjoint technique,
- Grade : adjoint technique,
- Ancien effectif : 1
- Nouvel effectif : 3

L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier en cas de nécessité de service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

OBJET :	Amortissements : durée d'amortissement des immobilisations
	Délibération N° 69-2017-20-03

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de fixer les durées d'amortissement des immobilisations dont l'amortissement est obligatoire.

Il propose :

Article		Intitulé	Durée (Année)
20	280	Immobilisations incorporelles:	
2041XX	28041XX	Subventions d'équipement aux organismes publics	15
2042XX	28042XX	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	5
21	281	Immobilisations corporelles:	
20422	280422X	Bâtiments et installations	15
2153X	28153X	Réseaux divers	20
2153X	28153X	Réseaux divers uniquement sur Louvenne	60
Biens de faible valeur < 5000€ (article R.2321-1 du CGCT)			1

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de :

APPROUVER le barème des durées d'amortissement ci-dessus

AUTORISER Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération

OBJET :	Vente de terrain
	Délibération N° 70-2017-20-03

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une demande d'achat de terrain sur la commune déléguée de Saint Julien est arrivée en mairie. Mme ESSEIVA Patricia souhaiterait acquérir la parcelle n° 7 dans le lotissement le « Pelon 2 » d'une superficie de 1106 m².

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité

AUTORISE la vente de ce terrain d'une superficie de 1106 m² située sur la commune déléguée de Saint Julien au prix de 19.00 € HT le m² dans le lotissement le « Pelon 2 ».

CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document afférent à ce dossier

DIT que la vente sera réalisée par notaire

OBJET :	Compte administratif de Louvenne
	Délibération N° 71-2017-20-03

Le conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Louis PARSUS 6ème Adjoint.

Le Maire de la commune déléguée de Louvenne étant sorti de la salle, le Conseil Municipal vote le compte administratif qui s'établit comme suit :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Recettes ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés....		165 807.02€	3 856.43 €		32 914.50 €	118 698.79 €
Opérations de l'exercice.	67 485.96 €	103 696.90 €	48 798.45 €	24 810.47 €	116 284.41 €	128 507.37 €
TOTAUX	67 485.96 €	269 503.92 €	52 654.88 €	24 810.47 €	149 198.91 €	98 007.25 €
Résultats de clôture.....		202 017.96 €	27 844.41 €			174 173.55 €

Restes à réaliser...						
RESULTATS DEFINITIFS		202 017.96 €	27 844.41 €			174 173.55 €

OBJET :	Compte de gestion de Louvenne
	Délibération N° 72-2017-20-03

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que Monsieur GUILLEREY, receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

-déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par Monsieur GUILLEREY, receveur, visé et certifié

conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET :	Résultat de Louvenne
	Délibération N° 73-2017-20-03

Monsieur le Maire expose aux Conseillers Municipaux que l'exercice 2016 a généré un excédent de fonctionnement de **36 210.94 euros**

Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de **165 807.02 euros**

Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 202 017.96 euros

Les restes à réaliser de l'année sont en dépenses de : 0.00 euros

Les restes à réaliser de l'année sont en recettes de : 0.00 euros

Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat dans la section d'investissement

Compte tenu des correctifs à apporter le cas échéant, et à annexer au budget primitif 2016

Après en avoir délibéré, et le conseil municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :

S'il y a lieu d'apurer le déficit antérieur, alors l'affecter obligatoirement au

Compte 1068 **27 844.41 euros**

Solde disponible : **174 173.55 euros**

A défaut de déficit à résorber ou s'il y a un solde disponible :

Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) et / ou

Affectation à l'excédent reporté (compte R 002) : **174 173.55 euros**

OBJET :	Compte administratif de Bourcia
	Délibération N° 74-2017-20-03

Le conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Louis PARSUS, 6ème Adjoint.

Le Maire de la commune déléguée de Bourcia étant sorti de la salle, le Conseil Municipal vote le

compte administratif qui s'établit comme suit :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Recettes ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés....		91 118.49€	4 027.44 €		4 027.44 €	91 118.49 €
Opérations de l'exercice.	60 490.47 €	71 283.05 €	65 931.28 €	26 531.11 €	126 421.75 €	97 814.16 €
TOTAUX	60 490.47 €	162 401.54 €	69 958.72 €	26 531.11 €	130 449.19 €	188 932.65 €
Résultats de clôture.....		101 911.07 €	43 427.61 €			58 483.46 €
Restes à réaliser...						
RESULTATS DEFINITIFS		101 911.07 €	43 427.61 €			58 483.46 €

OBJET :	Compte de gestion de Bourcia
	Délibération N° 75-2017-20-03

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur GUILLEREY, receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

-déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par Monsieur GUILLEREY, receveur, visé et certifié

conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET :	Résultat de Bourcia
	Délibération N° 76-2017-20-03

Monsieur le Maire expose aux Conseillers Municipaux que l'exercice 2016 a généré un excédent de fonctionnement de **10 792.58 euros**

Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de **91 118.49 euros**

Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 101 911.07 euros

Les restes à réaliser de l'année sont en dépenses de : 0.00 euros

Les restes à réaliser de l'année sont en recettes de : 0.00 euros

Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat dans la section d'investissement

Compte tenu des correctifs à apporter le cas échéant, et à annexer au budget primitif 2016

Après en avoir délibéré, et le conseil municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :
 S'il y a lieu d'apurer le déficit antérieur, alors l'affecter obligatoirement au
 Compte 1068 **43 427.61 euros**
 Solde disponible : **58 483.43 euros**
 A défaut de déficit à résorber ou s'il y a un solde disponible :
 Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) et / ou
 Affectation à l'excédent reporté (compte R 002) : **58 483.43 euros**

OBJET :	Compte administratif du budget « Principal » de Villechantria
	Délibération N° 77-2017-20-03

Le conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Louis PARSUS, 6ème Adjoint. Le Maire de la commune déléguée de Villechantria étant sorti de la salle, le Conseil Municipal vote le compte administratif qui s'établit comme suit :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Recettes ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés....		40 550.30€	21 458.90 €		21 458.90 €	40 550.30 €
Opérations de l'exercice.	78 091.19 €	95 988.03 €	50 369.82 €	28 372.53 €	128 461.01 €	124 360.56 €
TOTAUX	78 091.19 €	136 538.33 €	71 828.72 €	28 372.53 €	149 919.91 €	164 910.86 €
Résultats de clôture.....		58 447.14 €	43 456.19 €			14 990.95 €
Restes à réaliser...						
RESULTATS DEFINITIFS		58 447.14 €	43 456.19 €			14 990.95 €

OBJET :	Compte de gestion du budget « Principal » de Villechantria
	Délibération N° 78-2017-20-03

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur GUILLEREY, receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

-déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par Monsieur GUILLEREY, receveur, visé et certifié

conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET :	Résultat du budget « Principal » de Villechantria
	Délibération N° 79-2017-20-03

Monsieur le Maire expose aux Conseillers Municipaux que l'exercice 2016 a généré un excédent de fonctionnement de **17 896.84 euros**

Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de **40 550.30 euros**

Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 58 447.14 euros

Les restes à réaliser de l'année sont en dépenses de : 0.00 euros

Les restes à réaliser de l'année sont en recettes de : 0.00 euros

Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat dans la section d'investissement

Compte tenu des correctifs à apporter le cas échéant, et à annexer au budget primitif 2016

Après en avoir délibéré, et le conseil municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :

S'il y a lieu d'apurer le déficit antérieur, alors l'affecter obligatoirement au

Compte 1068 **43 456.19 euros**

Solde disponible : **14 990.95 euros**

A défaut de déficit à résorber ou s'il y a un solde disponible :

Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) et / ou

Affectation à l'excédent reporté (compte R 002) : **14 990.95 euros**

OBJET :	Compte administratif du budget « Lotissement » de Villechantria
	Délibération N° 80-2017-20-03

Le conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Louis PARSUS, 6ème Adjoint.

Le Maire de la commune déléguée de Villechantria étant sorti de la salle, le Conseil Municipal vote le compte administratif qui s'établit comme suit :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Recettes ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés....	8 879.81 €			32 268.11 €	8 879.81 €	32 268.11 €
Opérations de l'exercice.	1 476.31 €	0.00 €	5 474.09 €	0.00 €	6 950.40 €	0.00 €
TOTAUX	10 356.12 €	0.00 €	71 828.72 €	32 268.11 €	15 830.21 €	32 268.11 €
Résultats de clôture.....	10 356.12 €			26 794.02 €		16 437.90 €
Restes à réaliser...						
RESULTATS DEFINITIFS	10 356.12 €			26 794.02 €		16 437.90 €

OBJET :	Compte de gestion du budget « Lotissement » de Villechantria
	Délibération N° 81-2017-20-03

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur GUILLEREY, receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que Monsieur GUILLEREY, receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

-déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par Monsieur GUILLEREY, receveur, visé et certifié

conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET :	Résultat du budget « Lotissement » de Villechantria
	Délibération N° 82-2017-20-03

Monsieur le Maire expose aux Conseillers Municipaux que l'exercice 2016 a généré un déficit de fonctionnement de **1 476.31 euros**

Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de **- 8 879.81 euros**

Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à - 10 356.12 euros

Les restes à réaliser de l'année sont en dépenses de : 0.00 euros

Les restes à réaliser de l'année sont en recettes de : 0.00 euros

Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat dans la section d'investissement

Compte tenu des correctifs à apporter le cas échéant, et à annexer au budget primitif 2016

Après en avoir délibéré, et le conseil municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :

S'il y a lieu d'apurer le déficit antérieur, alors l'affecter obligatoirement au

Compte 1068 **0.00 euros**

Solde disponible : **- 10 356.12 euros**

A défaut de déficit à résorber ou s'il y a un solde disponible :

Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) et / ou

Affectation à du déficit reporté (compte D 002) : **10 356.12 euros**

OBJET :	Résultat cumulés des budgets « principal » et « Lotissement » de Villechantria

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Recettes ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés....		40 550.30 €	21 458.90 €		21 458.90 €	40 550.30 €
------------------------	--	-------------	-------------	--	-------------	-------------

Opérations de l'exercice.	78 091.19 €	95 988.03 €	50 369.82 €	28 372.53 €	128 461.01 €	124 360.56€
TOTAUX	78 091.19 €	136 538.33 €	71 828.72 €	28 372.53 €	15 830.21 €	164 910.86 €
Résultats de clôture.....		58 447.14 €	43 456.19 €			14 990.95 €
Restes à réaliser...						
COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT						
Résultats reportés....	8 879.81 €			32 268.11 €	8 879.81 €	32 268.11 €
Opérations de l'exercice.	1 476.31 €	0.00 €	5 474.09 €	0.00 €	6 950.40 €	0.00 €
TOTAUX		10 356.12 €	0.00 €	71 828.72 €	32 268.11 €	15 830.21 €
Résultats de clôture.....	10 356.12 €			26 794.02 €		16 437.90 €
Résultats de clôture tous budgets confondus		48 091.02 €	16 662.17 €			31 428.85 €

OBJET :	Compte administratif du budget « Principal » de Saint Julien
	Délibération N° 83-2017-20-03

Le conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Louis PARSUS, 6ème Adjoint. Le Maire de la commune déléguée de Saint Julien étant sorti de la salle, le Conseil Municipal vote le compte administratif qui s'établit comme suit :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Recettes ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés....		188 438.44 €	182 862.60 €		182 862.60 €	188 438.44 €
Opérations de l'exercice.	441 219.22 €	546 466.71 €	273 593.68 €	398 448.49 €	714 812.90 €	944 915.20 €
TOTAUX	441 219.22 €	734 905.15 €	456 456.28 €	398 448.49 €	897 675.50 €	1 133 353.64 €
Résultats de clôture.....		293 685.93 €	58 007.79 €			235 678.14 €
Restes à réaliser...						
RESULTATS DEFINITIFS		293 685.93 €	58 007.79 €			235 678.14 €

OBJET :	Compte de gestion du budget « Principal » de Saint Julien
	Délibération N° 84-2017-20-03

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur GUILLEREY, receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que Monsieur GUILLEREY, receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

-déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par Monsieur GUILLEREY, receveur, visé et certifié

conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET :	Résultat du budget « Principal » de Saint Julien
	Délibération N° 85-2017-20-03

Monsieur le Maire expose aux Conseillers Municipaux que l'exercice 2016 a généré un excédent de fonctionnement de **105 247.49 euros**

Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de **188 438.44 euros**

Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 293 685.93 euros

Les restes à réaliser de l'année sont en dépenses de : 0.00 euros

Les restes à réaliser de l'année sont en recettes de : 0.00 euros

Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat dans la section d'investissement

Compte tenu des correctifs à apporter le cas échéant, et à annexer au budget primitif 2016

Après en avoir délibéré, et le conseil municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :

S'il y a lieu d'apurer le déficit antérieur, alors l'affecter obligatoirement au

Compte 1068 **58 007.79 euros**

Solde disponible : **235 678.14 euros**

A défaut de déficit à résorber ou s'il y a un solde disponible :

Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) et / ou

Affectation à l'excédent reporté (compte R 002) : **235 678.14 euros**

OBJET :	Compte administratif du budget « Lotissement » de Saint Julien
	Délibération N° 86-2017-20-03

Le conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Louis PARSUS, 6ème Adjoint. Le Maire de la commune déléguée de Saint Julien étant sorti de la salle, le Conseil Municipal vote le compte administratif qui s'établit comme suit :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Recettes ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés....	13 168.44 €		144 412.50 €		157 580.94 €	0.00 €
Opérations de l'exercice.	835.97 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	835.97 €	0.00 €
TOTAUX	14 004.41 €	0.00 €	144 412.50 €	0.00 €	158 416.91 €	0.00 €
Résultats de clôture.....	14 004.41 €		144 412.50 €		158 416.91 €	
Restes à réaliser...						
RESULTATS DEFINITIFS	14 004.41 €		144 412.50 €		158 416.91 €	

OBJET :	Compte de gestion du budget « Lotissement » de Saint Julien
	Délibération N° 87-2017-20-03

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur GUILLEREY, receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que Monsieur GUILLEREY, receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

-déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par Monsieur GUILLEREY, receveur, visé et certifié

conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET :	Résultat du budget « Lotissement » de Saint Julien
	Délibération N° 88-2017-20-03

Monsieur le Maire expose aux Conseillers Municipaux que l'exercice 2016

a généré un déficit de fonctionnement de **835.97 euros**

Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de - 13 168.44 euros

Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à - 14 004.41 euros

Les restes à réaliser de l'année sont en dépenses de : 0.00 euros

Les restes à réaliser de l'année sont en recettes de : 0.00 euros

Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat dans la section d'investissement
Compte tenu des correctifs à apporter le cas échéant, et à annexer au budget primitif 2016

Après en avoir délibéré, et le conseil municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :

S'il y a lieu d'apurer le déficit antérieur, alors l'affecter obligatoirement au

Compte 1068 **0.00 euros**

Solde disponible : **- 14 004.41 euros**

A défaut de déficit à résorber ou s'il y a un solde disponible :

Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) et / ou

Affectation du déficit reporté (compte D 002) : **14 004.41 euros**

OBJET :	Compte administratif du budget « Gymnase » de Saint Julien
	Délibération N° 89-2017-20-03

Le conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Louis PARSUS, 6ème Adjoint.
 Le Maire de la commune déléguée de Saint Julien étant sorti de la salle, le Conseil Municipal vote le compte administratif qui s'établit comme suit :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Recettes ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés....	0.00 €	0.00 €	52 542.97 €		52 542.97 €	0.00 €
Opérations de l'exercice.	0.00 €	0.00 €	23 054.19 €	0.00 €	23 054.19 €	0.00 €
TOTAUX	0.00 €	0.00 €	75 597.16 €	0.00 €	75 597.16 €	0.00 €
Résultats de clôture.....	0.00 €		75 597.16 €		75 597.16 €	
Restes à réaliser...						
RESULTATS DEFINITIFS	0.00 €		75 597.16 €		75 597.16 €	

OBJET :	Compte de gestion du budget « Gymnase » de Saint Julien
	Délibération N° 90-2017-20-03

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur GUILLEREY, receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que Monsieur GUILLEREY, receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

-déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par Monsieur GUILLEREY, receveur, visé et certifié

conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET :	Affectation du résultat du budget « Gymnase » de Saint Julien
	Délibération N° 91-2017-20-03

Monsieur le Maire expose aux Conseillers Municipaux que l'exercice 2016 a généré un déficit excédent de fonctionnement de **0.00 euros**

Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de **0.00 euros**

Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 0.00 euros

Les restes à réaliser de l'année sont en dépenses de : 0.00 euros

Les restes à réaliser de l'année sont en recettes de : 0.00 euros

Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat dans la section d'investissement

Compte tenu des correctifs à apporter le cas échéant, et à annexer au budget primitif 2016

Après en avoir délibéré, et le conseil municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :

S'il y a lieu d'apurer le déficit antérieur, alors l'affecter obligatoirement au

Compte 1068 **0.00 euros**

Solde disponible : **0.00 euros**

A défaut de déficit à résorber ou s'il y a un solde disponible :

Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) et / ou

Affectation du déficit reporté (compte D 001) : **75 597.16 euros**

OBJET :	Résultat global de Saint Julien

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Recettes ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés....		188 438.44 €	182 862.60 €		182 862.60 €	188 438.44 €
Opérations de l'exercice.	441 219.22 €	546 466.71 €	273 593.68 €	398 448.49 €	714 812.90 €	944 915.20 €
TOTAUX	441 219.22 €	734 905.15 €	456 456.28 €	398 448.49 €	897 675.50 €	1 133 353.64 €
Résultats de clôture.....		293 685.93 €	58 007.79 €			235 678.14 €
Restes à réaliser...						

COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT

Résultats reportés....	13 168.44 €		144 412.50 €		157 580.94 €	0.00 €
------------------------	-------------	--	--------------	--	--------------	--------

Opérations de l'exercice.	835.97 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	835.97 €	0.00 €
TOTAUX	14 004.41 €	0.00 €	144 412.50 €	0.00 €	158 416.91 €	0.00 €
Résultats de clôture.....	14 004.41 €	0.00 €	144 412.50 €	0.00 €	158 416.91 €	0.00 €
COMPTE ADMINISTRATIF GYMNASSE						
Résultats reportés....	0.00 €	0.00 €	52 542.97 €		52 542.97 €	0.00 €
Opérations de l'exercice.	0.00 €	0.00 €	23 054.19 €	0.00 €	23 054.19 €	0.00 €
TOTAUX	0.00 €	0.00 €	75 597.16 €	0.00 €	75 597.16 €	0.00 €
Résultats de clôture.....	0.00 €	0.00 €	75 597.16 €	0.00 €	75 597.16 €	0.00 €
Résultats de clôture tous budgets confondus		279 681. 52 €	278 017.45 €			1 664.07 €

OBJET :	Affectation du résultat globale des quatre communes historique de Val Suran du budget « Principal »
	Délibération N° 92-2017-20-03

Monsieur le Maire expose aux Conseillers Municipaux que l'exercice 2016 a généré un déficit excédent de fonctionnement de **170 237.85 euros**
 Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de **485 914.25 euros**
Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 656 152.10 euros
Les restes à réaliser de l'année sont en dépenses de : 0.00 euros
Les restes à réaliser de l'année sont en recettes de : 0.00 euros

Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat dans la section d'investissement

Compte tenu des correctifs à apporter le cas échéant, et à annexer au budget primitif 2016

Après en avoir délibéré, et le conseil municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :

S'il y a lieu d'apurer le déficit antérieur, alors l'affecter obligatoirement au

Compte 1068 **172 736 euros**

Solde disponible : **483 416.10 euros**

A défaut de déficit à résorber ou s'il y a un solde disponible :

Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) et / ou

Affectation de l'excédent reporté (compte R 002) : **483 416.10 euros**

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture de la trésorerie au 01 janvier 2017 de chaque commune historique.

	LOUVENNE	BOURCIA	VILLECHANTRIA	ST JULIEN	VAL SURAN
Trésorerie au 01/01/2017	172 842.01 €	57 705.36 €	22 581.85 €	104 153.22 €	357 282.44 €
Factures antérieures à 2016	0.00 €	0.00 €	0.00 €	36 483.00 €	36 483.00 €
Rbt ligne de trésorerie	0.00 €	0.00 €	0.00 €	70 000.00 €	70 000.00 €

Solde total au 01.01.2017	172 842.01€	57 705.36 €	22 581.85 €	-2 329.78 €	250 799.44€
---------------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Monsieur Jean-Louis Bride demande au conseil son accord afin d'établir un dossier en vue de faire classer le clocher de l'église. Les conseillers sont mitigés car le clocher n'est pas très vieux et n'a pas un caractère exceptionnel. Les vitraux de l'église étant déjà classés, le fait de classer le clocher n'apporterait peut être pas d'obligations supplémentaires aux riverains. Le conseil est partagé sur cet avis et n'a pas pris de décision.

Compte rendu de la dernière réunion du 06 février avec la semcoda (Bourg en Bresse) concernant les commerce par Monsieur Louis PARSUS. Une autre réunion est prévue en avril avec Soliha Jura (anciennement Jura habitat Lons le Saunier).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Les délibérations sont consultables en Mairie, aux heures d'ouverture du Secrétariat, le mardi-mercredi-jeudi et samedi de 10 heures à 12 heures.